

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17407**

### Intitulé

Technicien d'intervention sur matériels d'assistance respiratoire à domicile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation professionnelles des adultes (AFPA)	Directeur général de l'AFPA

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

330t Spécialités plurivalentes des services aux personnes (réalisation du service)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(a) Technicien(ne) d'intervention sur matériels d'assistance respiratoire à domicile a en charge l'installation et le suivi du matériel médical chez les patients : oxygénothérapie de courte et longue durée, aérosolthérapie, ventilation, réhabilitation respiratoire et activité pression positive continue pour l'apnée du sommeil. Le titulaire de l'emploi transmet les modalités d'utilisation au patient et à ses proches et assure les comptes rendus techniques, administratifs et médicaux auprès de ses interlocuteurs désignés.

Il travaille au sein des structures associatives ou privées prestataires de services médico-techniques. Il est soumis à des astreintes de permanence téléphonique.

Les principales activités :

- Installer, mettre en œuvre et contrôler les matériels et dispositifs d'assistance respiratoire à domicile.
- Participer à l'organisation des interventions à domicile et au suivi médico-technique des patients sous assistance respiratoire.

Les capacités attesées :

Installer et mettre en œuvre les matériels d'assistance respiratoire à domicile

Mettre en service des appareils d'assistance respiratoire en fonction d'une prescription médicale

Transmettre au patient les informations liées à l'usage de son matériel d'assistance respiratoire à domicile.

Réaliser les entretiens téléphoniques avec les patients sous assistance respiratoire

Participer à la gestion administrative des interventions d'assistance respiratoire à domicile

Participer à la gestion des moyens dédiés aux interventions d'assistance respiratoire à domicile

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Structures associatives de soins à domicile
- Prestataires médico-techniques privés
- Structures d'hospitalisation à domicile
  - Livreur-installateur
- Assistant(e) médico-technique respiratoire
- Technicien(ne) conseil en assistance respiratoire
- Technicien(ne) bio-médical

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1303 : Assistance médico-technique

### Règlementation d'activités :

Décret du Ministère de la Santé et des Solidarités n° 2006-1637 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

La certification est basée sur une épreuve de synthèse d'évaluation des compétences professionnelles visées par le diplôme. Cette épreuve comprend une mise en situation professionnelle et un entretien technique.

Un entretien final avec le jury permet de statuer sur l'attribution du diplôme ou une validation partielle sur l'une ou l'autre des activités.

### Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	au minimum deux professionnels employeurs et salariés.

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		au minimum deux professionnels employeurs et salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien d'intervention sur matériels d'assistance respiratoire à domicile" avec effet au 08 décembre 2009, jusqu'au 9 décembre 2017.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Une dizaine de diplômés par an par la voie de la VAE.

Le Diplôme Professionnel AFPA n'est pas encore proposé par la voie de la formation et les acteurs professionnels étaient en attente de la parution du décret règlementant la qualification des personnels intervenants.

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

Siège social de l'AFPA 13 Place du Général De Gaulle 93100 Montreuil

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Tous Campus AFPA sous pilotage de sa Direction régionale

##### Historique de la certification :